



Les brèves du Verdus

Saint-Guilhem-le-Désert

AU SOMMAIRE:

- LES MACARONS PROFESSIONNELS ET LES CARTES HÉBERGEURS SONT DISPONIBLES A PARTIR DU 2 AVRIL
- LA COLLECTE DES BACS GRIS SERA ASSURÉE LE 1ER AVRIL



RAPPEL:

MACARONS PROFESSIONNELS ET CARTES HÉBERGEMENT SERONT DISPONIBLES A PARTIR DU 2 AVRIL.

ZOOM SUR LE RÈGLEMENT 2024 CONCERNANT CES CATEGORIES:

VOUS ÊTES PROFESSIONNEL GÉRANT OU EMPLOYÉ

Un abonnement annuel professionnel vous est proposé pour un montant de 60€ sur présentation d'un justificatif (bail, contrat, ...)

Chaque abonnement vous donne droit à un, et un seul, **macaron professionnel** qui vous permettra de stationner dans les parties non résidentes des parkings municipaux.

Mais si vous possédez plusieurs véhicules, il est possible de faire figurer jusqu'à 2 immatriculations sur un même macaron. Pour cela vous devrez présenter les cartes grises des 2 véhicules à votre nom.

VOUS ÊTES HÉBERGEURS (HÔTELS, CHAMBRES D'HÔTES, ...) VOUS PROPOSEZ UNE LOCATION SAISONNIÈRE (MEME NON PROFESSIONNEL)

Pour que vos clients puissent stationner sur les parkings municipaux (aux emplacements non résidents), vous devez vous procurer auprès du secrétariat une/des **carte(s) HÉBERGEUR** de stationnement : une par chambre ou une pour 3 couchages au plus avantageux ;

Montant de la carte : 60 euros pour l'année 2024

↔ POUR TOUTE DEMANDE PARTICULIÈRE, CONTACTEZ PAR MAIL LA POLICE MUNICIPALE :

pm-st-guilhem@orange.fr



Le service de collecte des déchets de la CCVH fonctionnera lundi 1er avril.

Les bacs gris seront donc bien collectés ce matin-là.



mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

